TAXICOM

un service pour les séniors du territoire *

** ou personnes à mobilité réduite*



Taxicom vous accompagne en vous remboursant une partie des frais de taxis pour vous permettre :

→ d'accéder à des soins

→ de ne pas rester isolés

(détail et conditions dans le Règlement)

Qui peut en bénéficier ?

→ tous les séniors habitant (en résidence principale) sur le territoire de la Côte des Iles

→ âgés d'au moins 60 ANS, retraités ou sans activité professionnelle

→ personnes à mobilité réduite

s'ils ne bénéficient pas d'une autre prise en charge (assurance maladie, mutuelle…)

Comment ça fonctionne ?

→ adhérer au SAG de la Côte des Iles

→ Commander le taxi le plus proche de votre domicile

→ la facture acquittée sera transmise au SAG par la compagnie de taxi

→ les conditions de prises en charge sont détaillées dans le règlement de Taxicom

→ Après contrôle, les bénévoles du SAG procèderont au remboursement sur le compte bancaire de l'adhérent

RENSEIGNEMENTS

sagcotedesisles@gmail.com

06 86 33 46 62

Le SAG est une association gérée par des bénévoles

Permanences TAXICOM :
en janvier et février,
tous les mardis de 10 H à 12 H
à la Maison du Cotentin
15 chemin du Becqueret
Barneville-Carteret

COMPAGNIES DE TAXIS PARTENAIRES

Barneville-Carteret
Taxis Ambulances de la Côte des Iles
02 33 04 61 02

Port-Bail-sur-Mer
Taxis Ambulances Julien Esnault
Taxis Portbail
02 33 52 33 52

TAXICOM est une action du Secteur **A**ction **G**érontologique de la Côte des Isles (SAG)
Financée par la CA le Cotentin